

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU *CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES*)**

Le 4 septembre 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**DÉROGATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES SRM-POL#1**
(Services des ressources matérielles – Dossier de décision)

ÉTAT DE LA QUESTION

Compte tenu des mesures des autorités publiques en lien avec la Covid-19, le Centre de services scolaire des Chênes doit faire l'acquisition de grandes quantités de produits sanitaires.

Compte tenu de la forte demande en produits sanitaires et en équipements de protection individuelle, les fournisseurs ne peuvent pas garantir à long terme les stocks et des prix compétitifs de certains produits demandés.

Afin d'obtenir les produits demandés dans des délais et à des prix raisonnables, le centre de services scolaire ne dispose pas du temps nécessaire pour effectuer un appel d'offres sur invitation.

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- Comité consultatif en appui à la direction générale (SI REQUIS) Comité consultatif de gestion
 Comité de coordination des services
 Comité de parents Autre : Responsable de l'application des règles contractuelles

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

Déroger à la *Politique de gestion contractuelle du Centre de services scolaire des Chênes SRM-POL#1*, afin d'autoriser le Centre des services scolaire des Chênes à procéder par demande de prix plutôt que par appel d'offres sur invitation, et ce, jusqu'au seuil d'appel d'offres public.

INCIDENCES FINANCIÈRES

N/A

RECOMMANDATION

Autoriser une dérogation à la *Politique de gestion contractuelle du Centre de services scolaire des Chênes* SRM-POL#1.

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gene L...'.

DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : 4 septembre 2020

DÉCISION

DÉROGATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES SRM-POL#1

(Services des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2823 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribue au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT les exigences des autorités publiques dans le contexte de la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le centre de services scolaire de s'approvisionner rapidement en produits sanitaires;

CONSIDÉRANT les contraintes logistiques des fournisseurs en produits sanitaires et en équipements de protection individuelle;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire souhaite obtenir des produits sanitaires et des équipements de protection individuelle dans des délais raisonnables et à des prix compétitifs;

CONSIDÉRANT les délais inhérents à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **AUTORISE**, pour la durée de l'état d'urgence sanitaire décrétée par les autorités publiques, le Centre de services scolaire des Chênes à déroger à la *Politique de gestion contractuelle du Centre de services scolaire des Chênes SRM-POL#1*, afin de procéder à l'achat de produits sanitaires et équipements de protection individuelle par le biais de demandes de prix, plutôt que par appel d'offres sur invitation, et ce, jusqu'au seuil d'appel d'offres public.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 4 septembre 2020

INCIDENCES FINANCIÈRES

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet de *Maintien 2019-2020*. L'estimation budgétaire des travaux effectués par une firme externe est de 2 800 000 \$. La limite de la responsabilité financière du Centre de services scolaire à l'égard du prestataire de services est de 175 700 \$.

RECOMMANDATION

Accorder le contrat pour les services en ingénierie pour la modernisation des systèmes énergétiques du centre de formation professionnelle Paul Rousseau en plus d'effectuer des mesures d'amélioration de la performance.

Signature :



DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : 14 septembre 2020

DÉCISION

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA MODERNISATION
DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCOLE PAUL-ROUSSEAU**
(Services des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2824 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribue au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2019-2020* ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur au centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT les évaluations du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

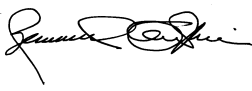
Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **OCTROIE** le contrat pour les services en ingénierie pour Services d'ingénierie pour la modernisation des systèmes énergétiques à l'école Paul-Rousseau à la firme LGT inc. au montant de 217 927.00 \$ (avant taxes).

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 14 septembre 2020

Le 11 septembre 2020

DOSSIER DE DÉCISION

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2020-2021 – AJUSTEMENT D'UN POSTE DE DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

ÉTAT DE LA QUESTION

L'évolution des besoins du Centre de services scolaire des Chênes requiert le réajustement d'un poste d'une direction d'école primaire.

En effet, un poste de direction à l'école Christ-Roi était octroyé à 80% de la tâche. Par contre, considérant une hausse de la clientèle (*ajout d'au moins 1 groupe*), il est nécessaire de revoir le pourcentage de la tâche à la hausse.

Également, par principe d'équité, cette direction sera également appelée à collaborer avec le CSSDC pour certains dossiers supplémentaires. Cet ajout représentera 10% de la tâche annuelle.

Une consultation a été effectuée, par la direction générale, auprès des instances concernées (*direction d'établissement et cadres de services*).

Dans ce contexte et considérant l'avis favorable des instances consultées, il est proposé de modifier le pourcentage de la tâche de la direction de l'école Christ-Roi, passant ainsi de 80% à 100%. Cette modification a pour effet d'augmenter le nombre de postes de directions d'école primaire de 0.2, passant de 23.8 postes à 24 postes à la structure administrative 2020-2021.

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comité consultatif en appui à la direction générale | <input type="checkbox"/> Comité consultatif de gestion |
| <input checked="" type="checkbox"/> Comité de coordination des services | <input type="checkbox"/> Comité consultatif en appui au DG |
| <input type="checkbox"/> Comité de parents | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ADECQ et AQCS |

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

Autoriser la modification à la structure administrative.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Ajout de 0.2% d'un poste de direction d'école primaire.

RECOMMANDATION

Adopter le projet de résolution joint.

Signature : *Lucien Maltais*

Directeur général

Projet de résolution ci-joint [X]

Date : 11 septembre 2020

PROJET DE RÉSOLUTION

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2020-2021 - AJUSTEMENT D'UN POSTE DE DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2825 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020, de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation Commission scolaire des Chênes à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la Commission scolaire des Chênes est devenue le Centre de services scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de l'organisation suite à l'augmentation de la clientèle de l'école Christ-Roi;

CONSIDÉRANT que cette direction à une tâche actuellement à 80%;

CONSIDÉRANT qu'en respect du principe d'équité souhaité par l'organisation, cette direction sera appelée à collaborer avec le Centre de services scolaire des Chênes sur certains dossiers supplémentaires représentant 10% de la tâche annuelle;

CONSIDÉRANT que les instances concernées (*directions d'établissement et cadres scolaires*) ont été consultées par la direction générale;

CONSIDÉRANT que les instances concernées ont émis un avis favorable;

Je, soussigné, Lucien Maltais, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **APPROUVE** l'ajustement proposé d'augmenter à 100% la tâche de la direction de l'école Christ-Roi et cela rétroactivement ou à partir du 1^{er} juillet 2020.
- **AUTORISE** les modifications à la structure administrative 2020-2021, faisant ainsi passer de 23.8 postes à 24 postes le nombre de directions d'écoles au primaire.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ **2020.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 11 septembre 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES)

Le 14 septembre 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

ÉTAT DE LA QUESTION

Un poste d'agente de bureau, classe principale, au Service des ressources financières, est définitivement vacant depuis la promotion de sa titulaire à un autre poste au sein du Centre de services scolaire des Chênes.

Lorsqu'un poste devient vacant, le Centre de services scolaire dispose d'une période de 30 jours pour décider de l'abolir ou de le combler. Dans le cas où la commission décide de procéder à l'abolition de ce poste, le syndicat en est avisé dans les 15 jours de la date de prise de décision.

Dans le présent cas, le service souhaite profiter de cette opportunité en abolissant le poste afin de prendre le temps nécessaire à une analyse des besoins dans une perspective de vision à long terme. Ainsi, il sera permis, le temps venu, soit de reconduire le poste tel qu'il existe, d'en créer un d'une autre nature ou de maintenir le statu quo.

Cette action est conforme aux dispositions de la clause 7-1.11 de la convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des employées et employés de services publics inc. (CSN).

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comité consultatif en appui à la direction générale | <input type="checkbox"/> Comité consultatif de gestion |
| <input type="checkbox"/> Comité de coordination des services | |
| <input type="checkbox"/> Comité de parents | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Direction du SRF |

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

Reconduction, abolition ou modification de poste.

INCIDENCES FINANCIÈRES

L'abolition crée une économie directe liée à l'absence de versement d'une rémunération. Cependant cet impact devra être revu après analyse des besoins.

RECOMMANDATION

Voir projet de résolution ci-joint.



Monsieur Daniel Dumaine,
Directeur

DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : Le 14 septembre 2020

DÉCISION

**ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN –
SECTEUR GÉNÉRAL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2826 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT la vacance actuelle d'un poste d'agente de bureau, classe principale, au Service des ressources financières, à raison de 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT l'opportunité que donne cette vacance pour faire une analyse des besoins à long terme quant à l'organisation des ressources au sein du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un poste devient vacant, le Centre de services scolaire dispose d'une période de 30 jours pour décider de l'abolir ou de le combler

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la convention collective S6, applicable;

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **PROCÈDE À L'ABOLITION** d'un poste vacant d'agente de bureau, classe principale (35 heures/semaine) au Service des ressources financières, actuellement inscrit au plan d'effectif 2020-2021 du personnel de soutien du secteur général.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ **2020.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 14 septembre 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU *CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES*)**

Le 14 septembre 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**MISE À PIED – INCAPACITÉ - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources
humaines – Dossier de décision)**

ÉTAT DE LA QUESTION

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] e

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- Comité consultatif en appui à la direction générale Comité consultatif de gestion
- Comité de coordination des services
- Comité de parents Autre :

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

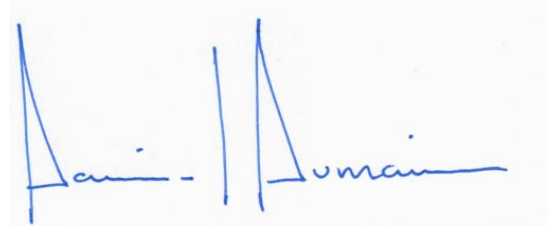
N/A

INCIDENCES FINANCIÈRES

N/A

RECOMMANDATION

Voir projet de résolution ci-joint.



Monsieur Daniel Dumaine,
Directeur

DÉCISION ci-jointe [X]

Date : Le 14 septembre 2020

DÉCISION

MISE À PIED – INCAPACITÉ - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2827 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuit au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT les informations médicales faisant état de limitations fonctionnelles permanentes attestant de son incapacité physique de rencontrer les exigences de son poste;

CONSIDÉRANT les accommodements consentis par le Centre de service scolaire des Chênes depuis son arrêt de travail;

CONSIDÉRANT la convention collective, la Loi et autres règlements applicables;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 16 juin 2020;

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **CONFIRME** l'intention émise à l'avis transmis le 16 juin 2020 de procéder à la mise à pied [REDACTED] en date du 30 juin 2020, pour incapacité.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 14 septembre 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU *CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES*)**

Le 14 septembre 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**MISE À PIED – INCAPACITÉ - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources
humaines – Dossier de décision)**

ÉTAT DE LA QUESTION

[REDACTED]

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- Comité consultatif en appui à la direction générale Comité consultatif de gestion
 Comité de coordination des services
 Comité de parents Autre :

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

N/A

INCIDENCES FINANCIÈRES

N/A

RECOMMANDATION

Voir projet de résolution ci-joint.



Monsieur Daniel Dumaine,
Directeur

DÉCISION ci-jointe [X]

Date : Le 14 septembre 2020

DÉCISION

MISE À PIED – INCAPACITÉ - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2828 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT les informations médicales faisant état de limitations fonctionnelles permanentes attestant de son incapacité physique de rencontrer les exigences de son poste;

CONSIDÉRANT les accommodements consentis par le Centre de service scolaire des Chênes depuis son arrêt de travail;

CONSIDÉRANT la convention collective, la Loi et autres règlements applicables;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 20 août 2020;

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **CONFIRME** l'intention émise à l'avis transmis le 20 août 2020 de procéder à la mise à pied de [REDACTED], en date du 17 septembre 2020, pour incapacité.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 14 septembre 2020

DÉCISION

2020-2021 – MESURES 50621-50622 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2829 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT les mesures *Maintien des bâtiments (50621)* et *Résorption du déficit de maintien (50622)* du Ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire en ce qui a trait au maintien de ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT la liste de projets pour le maintien des bâtiments (mesure 50621) qui indique notamment les bâtiments visés, un résumé du projet ainsi que son coût ;

CONSIDÉRANT la liste de projets pour la résorption du déficit de maintien (mesure 50622) qui indique notamment les bâtiments visés, un résumé du projet ainsi que son coût ;

CONSIDÉRANT la somme de 3 346 588 \$ allouée aux projets de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien ;

CONSIDÉRANT la somme de 18 729 074 \$ allouée aux projets de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments ;

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **APPROUVE** les listes de projets pour le maintien des bâtiments (mesure 50621) ainsi que pour la résorption du déficit de maintien (mesure 50622), afin de présenter une demande budgétaire auprès du Ministère de l'Éducation relativement aux projets de maintien des actifs immobiliers du Centre de services scolaire des Chênes.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 16 septembre 2020

INCIDENCES FINANCIÈRES

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet de *Maintien 2019-2020*. L'estimation budgétaire des travaux effectués par une firme externe est de 2 989 350 \$ avec taxes. La limite de la responsabilité financière du Centre de services scolaire à l'égard du prestataire de services est de 186 304 \$.

RECOMMANDATION

Accorder le contrat pour les services en ingénierie pour la modernisation de la chaufferie du Pavillon Mayrand, de raccorder les systèmes de distribution d'eau de chauffage entre le Pavillon Mayrand et de l'école Jeanne Mance au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée à la suite d'un comité de sélection.

Signature :



DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : 21 septembre 2020

DÉCISION

OCTROI DE CONTRAT - MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET RACCORDEMENT DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION D'EAU DE CHAUFFAGE (CSDC 20-053-1SI) – PAVILLON MAYRAND ET ÉCOLE JEANNE-MANCE (Services des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2830 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2019-2020* ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur au centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT les évaluations du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- **OCTROIE** le contrat pour les services en ingénierie pour la modernisation de la chaufferie du Pavillon Mayrand, de raccorder les systèmes de distribution d'eau de chauffage entre le Pavillon Mayrand et de l'école Jeanne Mance à la firme Cima+ pour une valeur maximale de 186 304 \$.

ET J'AI SIGNÉ _____, à Drummondville, ce

_____ 2020.

